

## Publication de l'avis LES UNIVERSITÉS À L'HEURE DU PARTENARIAT

Le dernier avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Les universités à l'heure du partenariat* a été rendu public le 14 mai dernier par la présidente du Conseil, M<sup>me</sup> Céline Saint-Pierre. Le lancement a eu lieu au pavillon Palasis-Prince de l'Université Laval, à l'occasion du congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

La place de plus en plus importante de l'innovation technologique et sociale dans le développement des sociétés interpelle de façon particulière les universités. Dans ce contexte, le partenariat entre celles-ci et le milieu est fortement encouragé. Le Conseil a examiné les retombées du partenariat sur les composantes de la mission universitaire. Cet avis permet de réfuter certaines idées préconçues et de prendre une distance critique par rapport aux discours qui témoignent d'un engagement résolu des universités dans le partenariat. Il met au jour les retombées positives du partenariat et en circonscrit les limites.

Poursuivre le développement du partenariat à l'université, le soutenir et resserrer la gestion des pratiques partenariales en préservant la mission universitaire, voilà la position que le Conseil adopte dans cet avis. Pour cela, il a étudié les résultats de plusieurs recherches, mené des consultations et analysé de nombreux projets afin de comprendre comment le partenariat influence les pratiques d'enseignement et de recherche.

### Le partenariat contribue à la formation des étudiants et ouvre de nouveaux domaines de recherche

De fait, les pratiques partenariales contribuent à l'accomplissement de la mission universitaire à divers égards. Elles entraînent d'abord **une diversification des activités d'enseignement et de recherche**. Selon les témoignages des professeurs, ces expériences enrichissent l'enseignement d'exemples concrets. Elles ouvrent des domaines de recherche et permettent d'obtenir des données autrement inaccessibles. Elles concourent à la formation des étudiants, que ce soit par des activités de formation pratique, de formation à la recherche, de coopération internationale ou de formation continue. **Le partenariat met également en valeur les travaux universitaires**. Les professeurs engagés dans des activités partenariales estiment que le fait que le milieu recourt à eux marque la reconnaissance de leur expertise académique ou scientifique. De plus, ils accroissent aussi leur renommée scientifique. **Enfin, le partenariat appelle le développement d'expertises particulières** en matière de protection de la propriété intellectuelle des travaux universitaires, de commercialisation de la recherche et de soutien de la diffusion scientifique.

### Des effets indésirables à corriger

La multiplication des activités partenariales a également engendré des effets non souhaitables. Parmi les inquiétudes suscitées, se trouve **le risque d'un clivage du corps professoral** opposant les professeurs engagés dans des activités partenariales à leurs collègues qui ne le sont pas. **L'alourdissement de la tâche professorale** est également signalé. Il résulte du manque de soutien aux professeurs, surtout en ce qui concerne le soutien technique, professionnel et administratif et le secrétariat. Enfin, dans ce contexte, l'avis met en lumière le risque de porter atteinte à la productivité du corps professoral. Par ailleurs, à l'échelle de l'établissement, **la manque de coordination des projets réalisés en partenariat avec le milieu** est un constat important. Le développement du partenariat amène les établissements à revoir la gestion de leurs priorités parmi l'ensemble des activités universitaires. De plus, il nécessite d'être balisé par des politiques institutionnelles appropriées, en ce qui concerne entre autres la propriété intellectuelle, et d'être soutenu par des personnes-ressources compétentes.

## Des conditions nécessaires à la réalisation du partenariat

Tout en étant conscient qu'il s'agit d'une réflexion à poursuivre, le Conseil a défini certaines conditions à respecter afin de mieux soutenir et préserver la mission des universités :

- continuer de baliser le développement du partenariat au regard de la mission universitaire;
- en intensifier les retombées positives sur la formation des étudiants;
- mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, les mesures prévues dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation, dont celles concernant le maintien d'un niveau élevé de financement public de la recherche libre et le financement des frais indirects de recherche pour un montant équivalent à 40 % des fonds de recherche;
- améliorer le soutien institutionnel et la gestion des activités partenariales;
- entreprendre un chantier de travail sur le partenariat.

En somme, étudiants, professeurs, administrateurs universitaires et administrateurs publics doivent en arriver à un consensus afin de préserver l'essence même de la mission universitaire, c'est-à-dire la formation des étudiants. Apparaît ici la responsabilité première qui revient au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, mais aussi à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de soutenir la mission des universités dans l'ensemble des politiques, des décisions ou des prises de positions gouvernementales sur le partenariat entre l'université et le milieu et sur la place des universités québécoises dans le système d'innovation technologique et sociale.

Panorama • Volume 7, numéro 2 • Juin 2002